



Période de professionnalisation

Par **LOLITA85**, le **26/06/2012** à **12:32**

Bonjour,

Je suis en CDI depuis 2009 et je viens de démarrer une période de professionnalisation de 16 mois (fin prévue en décembre 2013), financée par un OPCA.

Je suis en charge de la comptabilité de la société, nous subissons de plein fouet la crise et vu l'état des finances, je doute que l'entreprise ne perdure.

Dans le cadre d'un licenciement économique, puis-je poursuivre ce contrat de professionnalisation ? Si oui, combien de temps ?

Merci de votre réponse,
Cordialement.

Par **P.M.**, le **26/06/2012** à **13:49**

Bonjour,

Il faudrait voir avec l'organismes de formation dans quel cadre éventuel même en cas de rupture du contrat de travail, il vous serait possible de suivre la période de professionnalisation même si je suis sceptique...

Par **LOLITA85**, le **26/06/2012** à **13:53**

Merci pour votre réponse.

Bonne journée.

Cordialement.